



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 30938

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation sur les accidents domestiques. Chaque année, près de dix-huit mille personnes sont victimes de ce type d'accident qui touche particulièrement les personnes âgées et les enfants. Il désire savoir les mesures qu'il entend prendre pour mieux prévenir ce nombre très élevé d'accidents.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation a engagé un programme de communication en faveur de la prévention des accidents de la vie courante visant à sensibiliser le public aux risques domestiques et à l'informer sur les moyens de les prévenir. Cette priorité répond à l'importance de ces accidents qui sont, chaque année, la cause de près de 18 000 décès en France. Cette action ministérielle s'appuie sur le constat de la subsistance d'un nombre élevé d'accidents de la vie courante en dépit de l'existence d'actions de communication ciblées sur des risques spécifiques. Elle a pour objectif de fédérer ces actions spécifiques ainsi que des actions nouvelles au sein d'une communication générale s'adressant à un large public. La communication ministérielle implique un large partenariat, d'une part, avec les institutions publiques ou associatives telles que l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), la commission de la sécurité des consommateurs (CSC), les autres départements ministériels, les organisations de consommateurs et, d'autre part, avec le monde professionnel. Cette campagne de communication s'appuiera sur l'emblème de la chouette qui figure sur tous les supports. Plusieurs actions de sensibilisation sur l'ensemble des risques domestiques ont, d'ores et déjà, été réalisées. Ainsi, le dépliant traditionnellement réalisé et diffusé pendant la période estivale par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à l'occasion de l'opération interministérielle vacances, a-t-il été centré cette année sur les risques de la vie courante. Dans cet esprit, un cahier de liaison, destiné aux correspondances entre enseignants et parents d'élèves, réalisé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, a été distribué en septembre dans les écoles primaires de sept départements. Un jeu interactif a également été réalisé afin de sensibiliser les enfants de cinq à neuf ans aux principaux risques dans la maison. Ce jeu sera diffusé sur cédérom dans les écoles et les centres aérés. En outre, le secrétariat d'État chargé de la consommation, en partenariat avec la fédération de la boulangerie, a lancé en novembre 2003 une campagne d'affichage dans 32 000 boulangeries sur le thème de la prévention des accidents domestiques. Enfin, plusieurs autres actions vont être menées en partenariat notamment avec les associations de consommateurs et les fédérations professionnelles (meuble, puériculture, grande distribution, etc.). La montée en puissance de cette campagne, qui a débuté dès juin 2003, est progressive afin d'atteindre son rythme optimal en 2004.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30938

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9771

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 889